

Adresse de toutes correspondances

AARCA
6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES
info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Pour les adhésions : adhesion@aarca74.com

INTERNET: www.aarca74.com/

A . A . R . C . A

Bulletin 2013-2



Elle aimait la montagne, la randonnée, le ski, les fleurs, la peinture... Elle était l'âme et la cheville ouvrière de notre concours photo.

En février, elle skiait avec sa petite fille et son mari sur les pistes de la Chapelle....

Janick Leconte nous a quittés le 26 avril, foudroyée en quelques semaines, par la maladie... Souvenons-nous de sa joie, de son engagement.

A son mari Alain,, ses enfants et petits enfants, tous fidèles de la Chapelle, nous exprimons toute notre amitié et le souvenir ému que nous garderons de Janick.

Du côté de la Chapelle ...

Les 9^e **jeux mondiaux d'hiver des transplantés** se tiendront du 12 au 17 janvier 2014 à La Chapelle. Le village a déjà accueilli en 2011 les 9^e Jeux Nationaux d'Hiver des Transplantés & Dialysés. Comme elle l'avait fait en 2011, l'AARCA soutiendra cet événement. Les résidents présents qui voudraient donner un coup de main peuvent contacter l'Office de Tourisme qui organise une réunion d'information le 12 novembre à 20h à la salle des fêtes.

Les dossiers en cours

Comme chaque année, Monsieur le Maire a bien voulu nous recevoir en août pour d'horizon des projets en cours et à venir. Depuis, certaines annonces sont déjà réalité.



L'aménagement de la retenue collinaire du Crêt Béni

Les engins ont commencé le terrassement de la retenue collinaire, au pied des pistes bleues du Crêt Béni et des Combes. Ce lac artificiel d'une profondeur de 6 m et d'un volume de 45 000 m³ empli par le ruisseau du Mont de Grange, permettra d'alimenter le futur réseau de neige artificielle sur les pentes de Clos Baron. La dépense est d'environ 1 million d'euros HT.

A Braitaz, ça bouge du côté suisse. Face aux difficultés que connaissait l'exploitant suisse du domaine de Torgon, des accords ont été passés entre Télé-Torgon SA et la SAEM de Châtel qui va maintenant gérer le domaine skiable de Torgon. C'est une nouvelle rassurante pour les skieurs de la Chapelle pour qui le domaine porte bien le nom d'Évasion, mais aussi pour les 30 employés de Télé Torgon et pour tout le massif dont les pistes de Torgon sont un maillon important. Ce type d'accord

a été expérimenté avec bonheur ces dernières années à Chalet-Neuf. Du côté Braitaz, l'aménagement d'une petite retenue va permettre d'améliorer l'enneigement artificiel.

Le chantier de **l'aménagement du centre du village** se poursuit . « C'est la continuité de la tranche ferme qui va de la mairie à la place de l'école de ski » précise Bernard Maxit, le maire. La place de la mairie et la salle des fêtes, espace de rencontres et d'animations, verra sa superficie augmentée en prolongement du jardin ombragé actuel et du théâtre de verdure. où une fontaine sera installée. Le nombre de places de stationnement sera au final plus important, compte tenu du parking créé sous les Petits Chamois».



Les travaux se poursuivent aussi vers les bas du village avec le remplacement de la conduite d'eau avant l'installation des trottoirs et du rond point de l'église



Locaux scolaires

Le montant estimatif pour la réalisation des locaux multifonctions : école, garderie, cantine, parking a été approuvé : 6 443 000 € (hors honoraires). Le permis de construire va être déposé.

Le **Buski** qui permet, en hiver, de relier en autocar la gare TGV d'Aigle (Suisse) aux stations des Portes du Soleil lors des principaux week-ends de départs et retours de vacances fonctionnera de nouveau cet hiver. Il permet la correspondance serrée avec le TGV de Paris plus rapide que la liaison par Lyon.



Embrasement de l'église, magie d'un soir

Pour la clôture de la cinquième édition de Fraxiis Musica le mercredi soir, l'église qui a reçu en ultime concert "Les Pieds Croisés", s'est embrasée de mille feux devant une foule nombreuse. Les cors des Alpes ont retenti, accompagnés du crépitement des feux d'artifice tirés des coteaux de la Batelle, et la magie a opéré, laissant les spectateurs émerveillés.

Yvonne Bressoud, directrice, a pris sa retraite à l'école de La Chapelle-d'Abondance. Elle y est arrivée comme institutrice en 1986. L'école a maintenant 3 classes et compte 10% d'enfants britanniques.

Marc Freyeisen, est le nouveau président du ski-club de la Chapelle qui s'est séparé de celui d'Abondance mais travaille en collaboration avec celui de Châtel. Nous lui souhaitons beaucoup de réussite et espérons avoir avec son équipe d'aussi bonnes relations que celles que nous avons eues avec l'équipe de Patrice Bénand que nous remercions pour sa collaboration.



Communauté de Communes 2CVA

Sentiers en bord de Dranse



Du rêve à la réalité...

La partie située de la Chapelle à Abondance est terminée à 95%. Il reste des morceaux à réaliser pour faire la jonction avec Châtel et quelques passages délicats qui ont nécessité des autorisations. Ces futurs travaux, caractérisés principalement par de l'enrochement, sont prévus à partir du printemps 2014 pour une ouverture intégrale de 16kms à l'été.

On pense déjà à une prolongation vers le sud de la vallée. L'intercommunalité a du bon...

Toujours des conflits autour de la station d'épuration.

Depuis la fin des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration et sa mise en service en 2006, le syndicat intercommunal a refusé de réceptionner les travaux car non conformes au cahier des charges sur plusieurs points. L'affaire est aujourd'hui devant le tribunal administratif

Ce conflit empêche toujours toute visite de la station comme l'AARCA l'avait demandé pour ses adhérents.

Dernière minute

Par arrêté du 11 octobre 2013, l'AARCA est agréée par le préfet de Haute-savoie comme **association locale d'usagers**. Cet agrément permettra à notre association de suivre toutes les étapes de l'élaboration des futurs documents d'urbanisme intéressant le territoire communal.

Assemblée générale de la fédération des associations de Résidents des Stations de Montagne (FARSM)

Les travaux de la FARSM ont notamment porté sur le Plan Climat, avec l'exemple des actions menées par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, sur la réhabilitation des résidences secondaires dont le parc vieillissant dans les stations de montagne devient de plus en plus problématique, notamment pour la location.

Suite à l'application de la loi de 2012 sur les associations locales d'usagers, les associations communales de résidents ne peuvent plus obtenir d'agrément pour la défense de l'environnement. Certaines, dont l'AARCA ont demandé un agrément au titre de l'urbanisme.

Pour palier ce manque, les associations de Haute-savoie ont créé, en plus de la FARSM, fédération nationale, une fédération (départementale) des associations de Haute-Savoie (FESM74) qui pourrait conserver l'agrément «environnement» car elle opère sur un territoire compatible avec la loi. La demande est en cours.

AARCA

Notre assemblée générale annuelle se tiendra **le lundi 30 décembre à 18h00** à la salle voûtée sous l'Office de Tourisme en présence de M le Maire de la Chapelle, président de la communauté de communes 2CVA et des acteurs du tourisme.

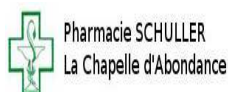
Comme je l'avais annoncé l'an dernier, je ne briguerai pas un nouveau mandat de président. Ce n'est pas une démission mais il faut que la roue tourne, je resterai actif au sein de l'AARCA.

Il faut que chacun prenne ses responsabilités et sache ce qu'il veut pour notre association.

Pour mémoire :

Extrait du Dauphiné libéré du 02 janvier 2013

« Onze ans à la présidence de l'Association amicale des résidents de La Chapelle d'Abondance, on pouvait ressentir dans la voix de Jacques Cévest, un appel afin de trouver des gens qui s'investissent »
« On attend un bon coup de main, nous avons besoin de gens avec des idées nouvelles; en 2014 je ne renouvellerai pas mon mandat de président »



Madame, monsieur

Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale de l'AARCA qui aura lieu le :

Lundi 30 DÉCEMBRE 2013 à 18h00
à la salle voûtée sous l'Office de Tourisme

Ordre du jour :

- Rapport moral du président et rapport d'activité 2013
- Rapport financier du trésorier, cotisation 2014
- Contrôle des comptes, élections des contrôleurs aux comptes pour 2014 et du tiers sortant du Comité Directeur
- Activités 2014
- Questions diverses

à 19h00 -Échanges avec M le Maire et les acteurs du tourisme local (Office de tourisme, ESF, CALD)

Vers 20h : Pot de l'amitié

Les personnes, même absentes lors de l'AG, qui souhaitent nous rejoindre au conseil d'administration et nous aider peuvent contacter les administrateurs, elles sont les bienvenues.

Les adhésions 2014 seront reçues à partir de 17h30.

N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de vos souhaits et de vos questions.

Venez nombreux, notre force, c'est notre nombre et notre cohésion.

Tarifs des remontées mécaniques 2013/2014

Tarif en euros	Normal enfant	Normal Jeune ou senior	Normal Adulte		enfant résident	jeune ou senior résident	Adulte résident
Saison La Chapelle	274	332	391		136*	166*	196*
Saison Evasion	351	420	494		316	378	445
Saison P du Soleil	649	779	865		515	617	686
Journée La Chapelle	21	23	27.50				
5j non consécutifs **	94	105	123.50				
Journée Evasion	24	29.50	34.50				
Journée P du Soleil	36	43	47.50				

Enfant : 5/16 ans Jeune : 16/22 ans (sauf PdS: 16/19ans) Senior: + 65 ans + 75 ans: gratuit (sauf PdS)

* Tarif indicatif à confirmer

** 10 j non consécutifs à 179€ sur Internet avant le 21/12

Les forfaits « résidents » sont délivrés uniquement à la billetterie de la Panthiaz, aux propriétaires et à leurs enfants jusqu'à 22 ans sur présentation du relevé de la taxe d'habitation 2012 et du livret de famille

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à renouveler votre adhésion.

Complétez ou corrigez le bulletin joint si nécessaire et retournez-le avec votre chèque de 15€ à:

Mme Isabelle MOUGIN : 5, rue des Tilleuls 70230 LOULANS VERCHAMP (adhesion@aarca74.com)

Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de l'en informer par retour ou en complétant le bulletin d'adhésion joint au bulletin papier.

